



## Intervention en clôture du Séminaire UAPED 29 septembre

### Discours –

---

Bonjour à toutes et tous,

#### **1/ Je suis très heureuse de pouvoir clôturer ces échanges**

- Je tiens tout d'abord à remercier La Voix de l'Enfant et tout particulièrement sa présidente Martine Brousse, pour son engagement sans faille et l'organisation de ce séminaire.
- Je sais à quel point ces moments d'échanges, de partage de bonnes pratiques, entre professionnels, sont précieux.
- Je tiens également à saluer l'ensemble des professionnels ici présents ; je sais votre investissement et je vous en remercie.
- Nous le savons tous ici, les violences sur mineurs sont fréquentes, trop fréquentes. La CIIVISE l'a encore récemment rappelé.
- Nous le savons aussi, ces victimes nécessitent une prise en charge spécifique. Vous en faites la triste expérience.

#### **2/ Ce séminaire est pour moi l'occasion de rappeler à quel point les UAPED sont essentielles dans la prise en charge et le suivi des enfants victimes.**

- J'en ai encore été témoin récemment à Marseille, les UAPED offrent un environnement attentif et bienveillant : les adultes y font tout pour les enfants victimes, les enfants n'ont pas à s'y adapter aux contraintes des adultes. Je le dis souvent : ces unités sont « à hauteur d'enfants ».
- Ce sont des lieux qui offrent une pluralité des diagnostics et permettent des prises en charge multiples ; ils sont adaptés aux vulnérabilités des enfants, aux souffrances qu'ils ont vécues.

#### **3/ Si l'UAPED est bénéfique pour les enfants, elle l'est aussi pour les professionnels qui les accompagnent :**

- Les UAPED limitent le sentiment d'isolement de certains médecins.

- Elles permettent de lever aussi certaines difficultés des professionnels dans le repérage, le signalement ou encore l'annonce faite aux familles.
- Mieux se coordonner, s'enrichir des points de vue des autres pratiques, pour mieux co-intervenir, telle est l'idée, évidente pour tous, mais trop souvent difficile à concrétiser.

#### **4/ Pour toutes ces raisons et, comme le plan de lutte contre les violences faites aux enfants de 2020-2022 le prévoyait, j'ai souhaité consolider le déploiement national des UAPED.**

- Consciente de leur importance, je me suis assurée, dès ma nomination, que leur financement serait pérenne tout comme leur déploiement sur le territoire national. **C'est chose faite.**
- Les 16 nouveaux millions d'euros de crédits ont été délégués aux ARS pour apporter un financement à hauteur de 160 000 euros par département.
- Le déploiement d'une UAPED par département est dorénavant, si je puis dire, gravé dans le marbre.

#### **5/ Et j'ai décidé, avec mes collègues du Gouvernement, en particulier E. DUPOND-MORETTI et F. BRAUN, d'aller plus loin., J'ai annoncé des mesures concrètes :**

- ➔ **Le lancement d'une campagne courant février/ mars 2023** pour faire connaître les manifestations des violences sexuelles et leurs conséquences mais aussi mobiliser les témoins de ces violences ;
- ➔ **La création d'une cellule de conseil et de soutien pour vous, professionnels**, qui recevez les révélations de violences sexuelles. Aujourd'hui, vous ne le savez que trop bien, votre accompagnement dépend essentiellement de votre institution. Certains, du fait de leur profession ou de leur localisation, peuvent trouver conseil. D'autres n'ont pas cette chance. **Cela doit évoluer**, et je veillerai à ce que les UAPED aient une place de choix dans le dispositif.
- ➔ **Le renforcement de la formation des professionnels de santé autour de la détection active des maltraitances**, la sensibilisation aux questions du respect de l'intimité de l'enfant, et une démarche de prévention des violences.
- ➔ **Et dans le champ de la justice, le retrait de l'autorité parentale et la consolidation de l'action des administrateurs ad'hoc.**

#### **6/ Mais au-delà de ces annonces, je sais qu'un certain nombre de problématiques restent posées et nous y travaillons.**

- Nous devons travailler à un **maillage plus fin et représentatif des réalités locales dans le déploiement des UAPED**
  - La Voix de l'Enfant est essentielle dans ce déploiement : son savoir-faire lui confère un rôle particulier, historique. Ce rôle, elle doit le conserver.
  - Le déploiement doit être mené avec réalisme, en faisant preuve de souplesse pour que l'unité corresponde bien aux besoins locaux ; des besoins souvent disparates d'un département à un autre, qui dépendent bien souvent de la densité de population, de l'éloignement des structures, de la culture des acteurs, notamment judiciaires ...
  - Les ARS et les acteurs de terrain, tout particulièrement les autorités judiciaires, doivent travailler ensemble sur cette question. **Un état des lieux territorialisé** devra soutenir ce déploiement.
  - C'est la mission du **comité national de suivi des UAPED** qui réunit les représentants de tous les acteurs associatifs et institutionnels et engage des réflexions pour améliorer le déploiement et le fonctionnement.
  - **La formation** joue un rôle très important dans ce déploiement. Il est essentiel que les professionnels dont vous faites partie puissent être accompagnés et guidés dans leur pratique.
  - Ce type de journées jouent aussi un rôle essentiel. Je souhaite qu'elles puissent avoir lieu le plus souvent possible.
- 
- Je ne serai pas plus longue, les échanges ont déjà été très nourris.
  - Mais comptez sur ma détermination pour faire en sorte que les UAPED puissent se déployer et être pérennisées car elles sont un modèle de coopération au service de nos enfants, à hauteur de nos enfants, de leur souffrance. Vous êtes un maillon essentiel de ces dispositifs, c'est vous qui les faites vivre. Encore merci à toutes et tous pour votre engagement. Ce type de journées jouent aussi un rôle essentiel. Je souhaite qu'elles puissent se produire le plus souvent possible